

AU-DELÀ DE L'HORIZON : UNE NOUVELLE ÈRE DES DROITS DE L'ENFANT

PROGRAMME

**Ergife Palace Hôtel &
Centre de Conférence**
ROME, 7-8 AVRIL 2022

**Conférence de lancement
à haut niveau pour la
nouvelle Stratégie pour
les droits de l'enfant
(2022-2027)**

Co-organisée par
le Conseil de l'Europe et la
présidence italienne du
Comité des Ministres



**Dipartimento
per le politiche della famiglia**
Presidenza del Consiglio dei ministri



Presidency of Italy
Council of Europe
November 2021 - May 2022

Présidence de l'Italie
Conseil de l'Europe
Novembre 2021 - Mai 2022

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

La conférence

Le Conseil de l'Europe a lancé le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » il y a 16 ans afin de renforcer son engagement en faveur des enfants et de leurs droits humains. Depuis 2009, cette initiative a été guidée par trois stratégies consécutives pour les droits de l'enfant : la Stratégie de Stockholm (2009-2011), la Stratégie de Monaco (2012-2015) et la Stratégie de Sofia (2016-2021). La nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 23 février 2022, a été, pour la première fois, formellement élaborée par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) qui supervisera également la mise en œuvre de la stratégie sur les six prochaines années.

La Conférence à haut niveau « **Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère des droits de l'enfant** » lancera la « Stratégie de Rome » (2022-2027) en tant qu'instrument européen orientant le Conseil de l'Europe et ses États membres dans la réalisation des six objectifs stratégiques suivants visant à protéger et promouvoir les droits de l'enfant :

1. **Protéger tous les enfants contre la violence**
2. **Garantir l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants**
3. **Garantir l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants**
4. **Offrir une justice adaptée aux besoins de tous les enfants**
5. **Donner la parole à chaque enfant**
6. **Garantir les droits de l'enfant dans les situations de crise et d'urgence**

La Conférence est organisée dans le cadre de la présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, représentée par le service chargé des politiques familiales de la présidence du Conseil des Ministres. Elle offrira aux représentant-e-s de haut niveau des États membres et d'autres organisations internationales une occasion d'exprimer leur engagement en faveur de la stratégie, de présenter la façon dont ils envisagent la mise en œuvre des droits de l'enfant ces prochaines années et d'échanger avec d'éminents experts internationaux dans ce domaine, ainsi que plusieurs jeunes délégué-e-s de différents États membres du Conseil de l'Europe.

La Conférence proposera plusieurs sessions thématiques lors desquelles les participants pourront « s'immerger » dans certains faits récents et défis significatifs influant sur les droits de l'enfant et conjointement définir des orientations pour les mesures gouvernementales et intergouvernementales à prendre au cours des prochaines années ; les participants auront également la possibilité de développer leurs réseaux et d'échanger de manière plus personnelle à travers divers événements parallèles et en marge de la Conférence.

Présentation du programme

Mercredi 6 avril		
Durant la journée	Arrivée des participants à Rome	
À partir de 14h00	Enregistrement anticipé à la conférence (à l'arrivée des participants à l'hôtel)	
À partir de 19h00	Réception de bienvenue à l'hôtel	
Jeudi 7 avril		
8h00	Enregistrement	
9h15-9h45	Cérémonie d'ouverture	
9h45-10h15	Session plénière à haut niveau I - Institutions et organes européens	
10h15-10h20	Message par la première dame de l'Ukraine, Mme Olena Zelenska, présenté par l'Ambassadeur de l'Ukraine	
10h20-10h45	Session plénière à haut niveau II – Etats membres et organisations internationales / OING	
10h45-11h30	Pause-café, photo de groupe et communiqué de presse	
11h30-13h00	Session plénière à haut niveau II – Etats membres et organisations internationales / OING (suite...)	
13h00-14h30	Pause déjeuner	
14h30-15h30	Session plénière et dialogue - "Une Stratégie adaptée à une nouvelle réalité : les enfants dans les situations de crise et d'urgence"	
15h30-16h00	Pause-café	
16h00-17h30	Thème I : Renforcer les systèmes de protection des enfants face aux situations de crise	
	« Conversations approfondies » :	
16h00-17h30	A : Garantir l'accès des enfants à des services de santé mentale de qualité <i>Leptis Magna (Niveau -2)</i>	B : Reconnaître et faire respecter les droits environnementaux des enfants <i>Orange (Niveau -1)</i> - Événement annexe organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) – <i>Baalbek (RdC)</i> - Dialogue entre représentant-e-s nationaux et jeunes délégué-e-s
17h30-18h15	Session plénière : Compte-rendu de la première journée	
18h15	Fin de la première journée de conférence	
19h30	Concert directement suivi du dîner officiel	
Vendredi 8 avril		
9h00-10h30	Thème II : Développer les capacités des enfants et surmonter les obstacles à leur droit de participation	
	« Conversations approfondies » :	
	A : Promouvoir les consultations juridiques comme moyen de renforcer l'accès des enfants à la justice <i>- Orange (Niveau -1)</i>	B : Comprendre les difficultés rencontrées par les enfants en tant que défenseurs des droits <i>Leptis Magna (Niveau -2)</i> - Présentation des consultations sur la Stratégie, menées en 2021, aux participants intéressés – <i>Tarragona (Niveau -1)</i>
10h30-11h00	Pause-café	
11h00-12h30	Thème III : Garantir la protection des droits de l'enfant dans un monde technologique en évolution rapide	
	« Conversations approfondies » :	
	A : Protéger les enfants des abus et de l'exploitation sexuels en ligne <i>Leptis Magna (Niveau -2)</i>	B : Intelligence artificielle - maximiser les opportunités tout en minimisant les risques <i>Orange (Niveau -1)</i> - Réunion de la sous-commission sur les enfants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – <i>Baalbek (GF)</i> - Présentation des consultations sur la Stratégie, menées en 2021, aux participants intéressés – <i>Tarragona (Niveau -1)</i>
12h30-13h00	Intervention par M. Robert Spano, Président de la Cour européenne des droits de l'homme	
13h00-14h30	Pause déjeuner	
14h30-16h00	Thème IV : Stratégies nationales pour la prévention des violences faites aux enfants	
	« Conversations approfondies » :	
	A : Renforcer la collaboration entre les organismes <i>Leptis Magna (Niveau -2)</i>	B : Une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour prévenir la violence - <i>Orange (Niveau -1)</i> - Session de travail des jeunes délégué-e-s
16h00-16h30	Pause-café	
16h30-17h30	Session plénière : Compte-rendu de la seconde journée	
17h30-18h00	Session de clôture : « Qu'emportons-nous sur notre chemin vers une nouvelle ère des droits de l'enfant ? »	
18h00	Fin de la conférence	
Fin de soirée et lendemain	Départ des participants	

Programme

Mercredi 6 avril	
<i>Tout au long de la journée</i>	<i>Arrivée des participants à Rome</i>
<i>À partir de 14h00</i>	<i>Enregistrement anticipé à la conférence (à l'arrivée des participants à l'hôtel)</i>
<i>À partir de 19h00</i>	<i>Réception de bienvenue à l'hôtel (Restaurant dans le lobby)</i>
Jeudi 7 avril	
<i>8h00</i>	<i>Enregistrement</i>
9h15-9h45 <i>Salle :</i> <i>Leptis Magna (Niveau -2)</i> <i>Interprétation :</i> <i>EN/FR/IT</i>	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> - <i>Message par M. Mario Draghi, Président du Conseil des ministres de la République italienne</i> - M. Benedetto Della Vedova, Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Italie - Mme Elena Bonetti, Ministre de l'Égalité des chances et de la Famille, Italie - Mme Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
9h45-10h15 <i>Salle :</i> <i>Leptis Magna (Niveau -2)</i> <i>Interprétation :</i> <i>EN/FR/IT</i>	Session plénière à haut niveau I – Institutions et organes européens <i>Modératrice : Mme Giovanna Pancheri, Journaliste</i> <ul style="list-style-type: none"> - M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (<i>par lien vidéo</i>) - Mme Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe - Mme Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) - Mme Dubravka Šuica, Vice-Présidente de la Commission européenne, Démocratie et démographie - Jeunes délégué-e-s
10h15-10h20	Message par la première dame de l'Ukraine, Mme Olena Zelenska, présenté par l'Ambassadeur de l'Ukraine à la République italienne, M. Yaroslav Melnyk

Jeudi 7 avril (suite...)

<p>10h20-10h45</p> <p><u>Salle :</u> Leptis Magna (Niveau -2)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR/IT</p>	<p>Session plénière à haut niveau II – États membres et organisations internationales / OING</p> <p><i>Modératrice : Mme Giovanna Pancheri, Journaliste</i></p> <p>Représentants à haut niveau des États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Bora Muzhaqi, Ministre d’Etat pour la Jeunesse et les Enfants, Albanie - Mme Judith Pallarés Cortés, Ministre des Affaires Sociales, la Jeunesse et l’Egalité, Andorre - Mme Signe Riisalo, Ministre de la Protection Sociale, Estonie - M. Ásmundur Einar Daðason, Ministre de l’Education et des Enfants, Islande
<p>10h45-11h30</p>	<p><i>Photo de groupe (dehors), pause-café (bar de l’hôtel) et communiqué de presse</i></p>
<p>11h30-13h00</p> <p><u>Salle :</u> Leptis Magna (Niveau -2)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR/IT</p>	<p>Session plénière à haut niveau II – États membres et organisations internationales / OING (suite...)</p> <p><i>Modératrice : Mme Giovanna Pancheri, Journaliste</i></p> <p>Représentants à haut niveau des États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Roderic O’Gorman, Ministre pour les Enfants, l’Egalité, le Handicap, l’Intégration et les Affaires concernant la Jeunesse, Irlande - Mme Monika Navickienė, Ministre de la Sécurité Sociale et le Travail, Lituanie - M. Marcel Spătari, Ministre du Travail et de la Protection Sociale, République de Moldova - M. Didier Gamerding, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Monaco - Mme Maryna Lazebna, Ministre des Politiques sociales, Ukraine <i>(vidéo pré-enregistré)</i> - Mme Tatevik Stepanyan, Vice-Ministre du Travail et des Affaires Sociales, Arménie - Mme Zuzana Freitas Lopesova, Vice-Ministre du Travail et des Affaires Sociales, Czech Republic - M. Georgios Kotsiras, Vice-Ministre de la Justice en charge de la Coopération Internationale et des Droits de l’Homme, Grèce - M. İsmail Ergüneş, Vice-Ministre de la Famille et des Services Sociaux, Turquie - M. Adrien Taquet, Secrétaire d’État en charge de l’enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, France - M. Zoltán Lőrinczi, Secrétaire d’État pour les Affaires internationales et du bassin des Carpates, Hongrie - Mme Soňa Gaborčáková, Secrétaire d’État, Ministère du Travail des Affaires Sociales et de la Famille, République slovaque - Mme Francesca Di Giovanni, Sous-Secrétaire, Section pour les Relations avec les Etats, Saint-Siège

Jeudi 7 avril (suite...)

<p><u>Salle :</u> Leptis Magna (Niveau -2)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR/IT</p>	<p>Session plénière à haut niveau II – États membres et organisations internationales / OING (suite...)</p> <p><i>Modératrice : Mme Giovanna Pancheri, Journaliste</i></p> <p>Représentants à haut niveau des organisations internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Najat Maalla M’jid, Représentante spéciale des Nations Unies sur la violence contre les enfants (UN SRSG VAC) - Mme Afshan Khan, Directrice régionale d’UNICEF pour l’Europe et l’Asie centrale, Coordinatrice spéciale pour la réponse aux réfugiés et aux migrants en Europe - M. Benoît van Keirsbilck, Membre du Comité des droits de l’enfant des Nations Unies (CDENU) - M. Michael O’Flaherty, Directeur de l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne (FRA) - Mme Theoni Koufonikolakou, Présidente du Réseau européen des ombudsmans pour enfants (ENOC) - Mme Marie-Louise Coleiro Preca, Présidente d’Eurochild - Mme Maud de Boer-Buquicchio, ancienne Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, Présidente d’ECPAT International
<p>13h00-14h30</p>	<p><i>Pause déjeuner (Restaurant « Le 4 Stagioni »)</i></p>
<p>14h30-15h30</p> <p><u>Salle :</u> Leptis Magna (Niveau -2)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR/IT</p>	<p>Session plénière et dialogue - "Une Stratégie adaptée à une nouvelle réalité : les enfants dans les situations de crise et d'urgence"</p> <p>Axe</p> <p>Les droits de l'enfant sont davantage menacés dans les situations de crise et d'urgence, que ce soit lors de conflits armés, de pandémies, dans un monde confronté au changement climatique ou à la suite de catastrophes naturelles. Dans ces situations, les enfants sont exposés à toutes les formes de violence, y compris à de graves violations de leurs droits fondamentaux, et de nombreux services existants, tels que les mécanismes de protection de l'enfance, les lignes d'assistance téléphonique et autres, sont paralysés et ne sont plus en mesure de fonctionner. En outre, les situations de crise et les urgences peuvent entraîner des pics de migration, de réfugiés et de déplacements forcés, qui exposent les enfants à des risques plus élevés et à de nouvelles violations de leurs droits. La stratégie vise à conserver un certain niveau de flexibilité face aux événements imprévus, afin de pouvoir relever les défis nouveaux et émergents. Les deux dernières années, et surtout la situation actuelle, nous ont rappelé que l'Europe n'est pas immunisée contre les crises ou urgences. La pandémie de COVID-19 a placé presque tous les enfants d'Europe en situation de crise de santé publique, et beaucoup d'entre eux en situation de crise économique.</p>

Jeudi 7 avril (suite...)

Salle :

*Leptis Magna
(Niveau -2)*

Interprétation :

EN/FR/IT

Les enfants vivant dans des zones de conflit sont également une réalité vivante et dramatique au Conseil de l'Europe. Le conflit en Ukraine a déjà eu un impact profond sur le droit des enfants à la vie, à la sécurité et à l'accès à leurs droits humains fondamentaux. L'Europe est témoin de meurtres et de mutilations d'enfants, d'enlèvements, de violences sexuelles, d'attaques contre des écoles et des hôpitaux, du refus de l'accès humanitaire et de l'entraînement des enfants, notamment des garçons, dans le conflit. Il s'agit là de risques sérieux et de graves violations des droits humains des enfants qui exigent des réponses.

Objectif

Cette session cherchera à identifier les principaux risques et les principales violations des droits auxquels sont actuellement confrontés les enfants, à la fois en Ukraine, affectée par la guerre et quand ils en fuient, ainsi qu'à indiquer la manière de les documenter, de les signaler et d'y remédier afin de faire respecter les droits humains fondamentaux des enfants. La session examinera comment le Conseil de l'Europe, dans le cadre de son mandat, peut aider ses États membres à maintenir un système de protection de l'enfance opérationnel et réactif, y compris la protection des risques spécifiques générés par des conflits armés.

Modérateur : M. Jeroen Schokkenbroek, Directeur de l'anti-discrimination, DGII, Conseil de l'Europe

Intervenants :

- **Mme Barbara Socha**, Sous-Secrétaire d'État, Plénipotentiaire gouvernementale pour les Politiques démographiques au sein du Ministère de la Famille et des Politiques Sociales, Pologne
- **M. Aaron Greenberg**, Conseiller régional en matière de protection de l'enfance, UNICEF Europe et Asie centrale (*par lien vidéo*)
- **M. Artur Degteariov**, Membre du Comité de Lanzarote (*par lien vidéo*)
- **Mme Elena Botezatu**, La Strada Moldova, République de Moldova

15h30-16h00

Pause-café (bar de l'hôtel)

16h00-17h30	Thème I : Renforcer les systèmes de protection des enfants face aux situations de crise
	<p>Les droits de l'enfant sont davantage menacés dans les situations de crise et d'urgence. Les conséquences de la pandémie de COVID-19, de l'état d'urgence climatique et de la crise migratoire pour les enfants illustrent bien la nécessité de renforcer les systèmes de prévention, de protection et d'intervention. Cette session examinera les mesures prises par les États pour répondre à certaines problématiques spécifiques liées aux crises actuelles et identifiera les étapes essentielles pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance et réduire la vulnérabilité des enfants dans les situations de crise ou d'urgence. Elle abordera également la reconnaissance et la protection du droit des enfants à un environnement sain.</p>
	<p align="center">« Conversations approfondies » (2 sessions parallèles) :</p>
<p><u>Salle :</u> Leptis Magna (Niveau -2)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR</p>	<p><u>A : Garantir l'accès des enfants à des services de santé mentale de qualité</u></p> <p>Axe Entre 2020 et 2022, les mesures de santé publique visant à contenir la pandémie de COVID-19 ont bouleversé la vie des enfants. Le confinement, l'isolement, les pertes de vies humaines et la nécessité d'accepter l'incertitude se sont répercutées sur le bien-être et la santé mentale des enfants. Il est donc devenu essentiel de réfléchir à la manière de promouvoir le bien-être et la santé mentale des enfants, y compris dans les situations de crise. Que nous a appris la récente pandémie concernant les besoins des enfants en matière de santé mentale ? Quels types de mesures se sont avérés efficaces pour promouvoir le bien-être des enfants pendant la crise ? Comment faire en sorte que la parole des enfants soit dûment prise en compte dans les réponses apportées en matière de santé mentale ?</p> <p>Objectifs À partir des enseignements tirés, cette session « approfondie » vise à identifier les bonnes pratiques nationales visant à assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services de santé mentale proposés aux enfants et à réfléchir à une approche intersectorielle de la prévention et de la promotion de la santé mentale.</p> <p>Modératrice : Mme Theoni Koufonikolakou, Présidente du Réseau européen des ombudsmans pour enfants (ENOC)</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Dainius Pūras, ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à la santé (2014 - 2020) - M. David Anthony, Chef de la planification et de l'organisation stratégiques et des défis émergents pour le Centre de recherche de l'UNICEF – Innocenti - M. Mark Bale, Membre du Bureau du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO)

<p><u>Salle :</u> Orange (Niveau -1)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR</p>	<p><u>B : Reconnaître et faire respecter les droits environnementaux des enfants</u></p> <p>Axe Aucun groupe n'est plus vulnérable aux dommages environnementaux que les enfants. La pollution de l'air, la pollution de l'eau et l'exposition à des substances toxiques, associées à d'autres types d'atteintes à l'environnement, provoquent chaque année le décès de 1,5 millions d'enfants de moins de 5 ans et sont, tout au long de la vie, un facteur de maladie, de handicap et de mortalité précoce. Près d'un milliard d'enfants dans le monde vivent dans des zones particulièrement exposées aux conséquences du changement climatique et beaucoup d'entre eux risquent d'en mourir ou d'être contraints de quitter leur lieu de vie (UNICEF). Le manque d'actions concrètes pour lutter contre le changement climatique constitue par conséquent une violation des droits de l'enfant. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et d'autres traités européens et des Nations Unies contiennent des dispositions applicables en la matière. À l'heure où des travaux dans ce domaine se poursuivent au niveau international, il est essentiel d'associer les enfants et de leur donner les moyens d'agir afin qu'ils puissent contribuer aux solutions et obliger les États à répondre de leurs actes.</p> <p>Objectifs La « conversation approfondie » portera sur les normes existantes et sur plusieurs affaires relatives aux droits des enfants et au droit à un environnement sain portées devant les instances internationales. Elle traitera également des travaux menés aux niveaux international et national en vue de la reconnaissance et de la protection effective du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, en particulier pour les enfants.</p> <p>Modératrice : Mme Krista Oinonen, Vice-présidente du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), agente du gouvernement de la Finlande devant la Cour européenne des droits de l'homme</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Philip Jaffé, Membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDENU) et coordinateur sur l'Observation générale du CDENU sur les droits de l'enfant et le changement climatique - M. Carles López, Président, Plataforma de Infancia (Espagne) - M. Joseph O'Reilly, Membre de la Sous-commission sur les enfants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
	<p><u>Session ouverte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Événement annexe organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) - Dialogue entre des représentants nationaux et jeunes délégué-e-s

*Salle :
Baalbek
(Rez-de-
chaussée)*

*Anglais
seulement*

Événement annexe organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) pour lancer le Manuel révisé sur le droit européen relatif aux droits de l'enfant

Focus

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), en collaboration avec le Conseil de l'Europe, a produit une deuxième édition du [Manuel de droit européen en matière des droits de l'enfant](#). Ce manuel vise à accroître les connaissances sur les normes juridiques qui protègent et promeuvent les droits de l'enfant en Europe. Depuis la première édition en 2015, il y a eu un certain nombre de changements législatifs, ainsi qu'une importante jurisprudence relative aux droits de l'enfant. Par exemple, l'Union européenne a, pour la première fois, légiféré sur les garanties procédurales pour les enfants qui sont suspects ou accusés dans des procédures pénales. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a clarifié des questions juridiques concernant des sujets tels que le retour d'enfants ressortissants de pays tiers. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rendu un certain nombre d'arrêts importants, notamment dans les domaines de la prévention de la violence contre les enfants et de la protection des enfants migrants.

Objectifs

L'objectif de cet événement en marge est de présenter la deuxième édition du Manuel et de sensibiliser les participants à certaines des principales évolutions législatives et jurisprudentielles depuis la première édition en 2015. Les interventions porteront sur des domaines spécifiques du Manuel, tels que la protection des enfants migrants non accompagnés, la protection contre les abus envers les enfants, en ligne et dans les institutions, et l'inclusion sociale. Des copies papier du Manuel seront mises à disposition pendant l'événement.

Modérateur : M. Massimo Toschi, Chargé des relations internationales, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Discours introductif :

M. Michael O'Flaherty, Directeur, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Intervenants :

- **Mme Katrin Uerpmann**, Secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), ancienne juriste senior du greffe de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), Conseil de l'Europe
- **Mme Astrid Podsiadlowski**, Chargée de projet, Droits de l'enfant, FRA
- **M. Benoit van Keirsbilck**, Membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (UNCRC), correspondant européen, Défense des Enfants International (DEI)
- **M. Joseph Moyersoen**, Expert sur les droits de l'enfant, juge honoraire des mineurs, et ancien Président de l'Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et des Familles (AIMJF)

Jeudi 7 Avril (suite...)

17h45-18h30	Session plénière : Compte-rendu de la première journée
<i>Salle : Leptis Magna (Niveau -2)</i>	<i>Modératrice : Ms Irena Guidikova, Cheffe du Département des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport, Direction générale de la démocratie, Conseil de l'Europe</i>
<i>Interprétation : EN/FR/IT</i>	Comptes-rendus des sessions à haut niveaux et thématiques (modérateurs/modératrices et jeunes délégué-e-s)
18h30	<i>Fin de la première journée de conférence</i>
19h30	<i>Concert (Salle Leptis Magna) - suivi du dîner officiel (Restaurant « Le 4 Stagioni »)</i>

9h00-10h30	Thème II : Développer les capacités des enfants et surmonter les obstacles à leur droit de participation
	La participation des enfants à la prise de décision est devenue une pratique courante qui jouit déjà du soutien et de l'engagement de nombreux dirigeants européens, d'organisations internationales et européennes, d'autorités nationales, d'experts et de professionnels qui ont constaté les bénéfices substantiels qu'apportent l'écoute et la prise en compte des opinions, de l'expertise et des points de vue des enfants. Cependant, de vieilles habitudes, des attitudes sociétales et des obstacles politiques et économiques empêchent encore les enfants d'exprimer leur point de vue sur les questions qui les concernent. Que faut-il faire pour créer un contexte plus favorable et offrir aux enfants davantage d'espace de participation ? Comment soutenir leur militantisme ? Quels sont les difficultés et les risques particuliers auxquels sont confrontés les enfants qui militent et défendent leurs droits ?
	« Conversations approfondies » (2 sessions parallèles) :
<p><u>Salle :</u> Orange (Niveau -1)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR</p>	<p><u>A : Promouvoir les consultations juridiques comme moyen de renforcer l'accès des enfants à la justice</u></p> <p>Axe Les consultations juridiques prennent de nombreuses formes. Bien qu'il ne soit pas facile de définir le concept de manière exhaustive, cette session visera à mieux les appréhender et comprendre comment elles contribuent à la construction d'un système de justice adapté aux enfants. Les consultations juridiques sont proposées par différentes organisations, notamment par les universités qui cherchent à organiser de telles consultations afin que les étudiants en droit, supervisés par des professeurs de droit ou des avocats en exercice, puissent approfondir leur formation, en fournissant des services juridiques aux justiciables, et les ONG qui mettent en place de telles consultations afin d'offrir aux justiciables un accès direct à la justice et une assistance sociale et juridique de qualité.</p> <p>Objectifs La « session approfondie » vise à présenter des exemples des différentes formes que peuvent prendre les consultations juridiques. Elle mettra l'accent sur les pratiques nationales inspirantes qui contribuent à améliorer l'accès à l'assistance juridique et à la représentation des enfants dans les systèmes judiciaires. Elle sera également l'occasion d'étudier comment ce modèle pourrait être promu plus largement à travers l'Europe et de mieux comprendre la façon dont ces consultations peuvent servir les besoins d'une justice adaptée aux enfants et associer durablement les enfants aux procédures judiciaires.</p>

Vendredi 8 avril (suite...)

<p><u>Salle :</u> Orange (Niveau -1)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR</p>	<p>Modérateur : M. Seamus S. Carroll, Président du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Ursula Kilkelly, Professeure, University College de Cork (Irlande)- M. Antonios St. Stylianou, Directeur de la permanence juridique de l'Université de Nicosie (Chypre)- Mme Maartje Berger, Conseillère juridique sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance pour Défense for Children (Pays-Bas)
<p><u>Salle :</u> Leptis Magna (Niveau -2)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR</p>	<p><u>B : Comprendre les difficultés rencontrées par les enfants en tant que défenseurs des droits</u></p> <p>Axe Ces dernières années, les enfants se sont exprimés en faveur des droits de l'homme et ont créé des mouvements puissants qui ont déclenché des changements importants. Ce militantisme a parfois un prix élevé, les enfants étant victimes d'agressions physiques, de harcèlement, de discours haineux et d'exclusion sociale. Quels sont les risques et les obstacles auxquels sont confrontés les enfants défenseurs des droits de l'homme, notamment lors de l'élaboration des politiques qui les concernent ? Quelles mesures se sont avérées efficaces pour garantir que ces enfants restent à l'abri du danger lorsqu'ils s'expriment ?</p> <p>Objectifs En s'appuyant sur l'expérience des enfants militants et défenseurs des droits, cette « session approfondie » explorera les principales difficultés auxquelles les enfants sont confrontés lorsqu'ils défendent les droits, les risques auxquels ils s'exposent et les mesures qui doivent être prises pour garantir leur droit de s'exprimer librement et en toute sécurité, renforcer leur résistance et prévenir et compenser tout préjudice dont ils pourraient être victimes.</p> <p>Modératrice : Mme Jana Hainsworth, Secrétaire Générale d'Eurochild</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Alex Conte, Directeur Général, Child Rights Connect- M. Konstantinos Papachristou, Membre du Conseil de la jeunesse de la communauté « State of Youth » fondée par Kid's Rights (NL), fondateur de Teens4greece et membre du conseil d'administration de la Fondation Learning4wellbeing- Mme Selin Sayek Böke, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe- Mme Brigitte van den Berg, Rapporteuse sur les enfants et les villes durables du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (<i>vidéo pré-enregistrée</i>)

Vendredi 8 avril (suite...)	
<p><u>Salle :</u> Tarragona (Niveau -1)</p>	<p><u>Session ouverte :</u></p> <p>Session des jeunes délégué-e-s : Présentation du processus de consultation mené sur la Stratégie en 2021 à tous les participants</p>
<p>10h30-11h00</p>	<p><i>Pause-café (bar de l'hôtel)</i></p>
<p>11h00-12h30</p>	<p>Thème III : Garantir la protection des droits de l'enfant dans un monde technologique en évolution rapide</p>
	<p>Les technologies numériques offrent des possibilités inédites dans le domaine du bien-être et du développement des enfants, et améliorent leur accès aux droits. Cependant, la nature complexe et en constante évolution de l'environnement numérique présente également de nombreux risques pour la sécurité des enfants et crée de nouvelles difficultés en matière de protection du droit des enfants à la vie privée et de protection contre la violence et l'exploitation, entre autres. Comment les politiques et les lois peuvent-elles protéger efficacement les enfants qui utilisent les technologies numériques, par exemple contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne ? Quelles sont les possibilités offertes par l'intelligence artificielle en matière de prévention, d'enquête et de poursuite des abus et de l'exploitation sexuels des enfants en ligne ?</p>
	<p>« Conversations approfondies » (2 sessions parallèles) :</p>
<p><u>Salle :</u> Leptis Magna (Niveau -2)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR</p>	<p><u>A : Protéger les enfants des abus et de l'exploitation sexuels en ligne</u></p> <p>Axe</p> <p>L'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne continuent d'augmenter, avec un nombre de signalements estimé à près de 22 millions en 2020, et presque autant de crimes impunis et de victimes laissées sans l'assistance nécessaire. Ces tendances et problèmes nouveaux et émergents liés à l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être abordés dans le cadre du droit international des droits de l'homme, notamment via des cadres juridiques complets, l'éducation, la coopération internationale et l'aide aux victimes. Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) a abordé et analysé les problèmes spécifiquement liés aux TIC et à la protection des enfants contre certaines des pires formes de violence.</p>

<p><u>Interprétation :</u> EN/FR</p>	<p>Objectifs Cette « conversation approfondie » présentera d’abord une vue d’ensemble de l’augmentation des cas d’exploitation et d’abus sexuels en ligne concernant des enfants avant d’aborder les résultats du 2^e cycle de suivi thématique du Comité de Lanzarote sur « La protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l’information et de la communication (TIC) », en particulier concernant les moyens de « répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants ».</p> <p>Modérateur : M. Philip Jaffé, membre du Comité des droits de l’enfant des Nations Unies (CDENU)</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Maria José Castello-Branco, Vice-présidente du Comité de Lanzarote - Mme Susie Hargreaves, CEO, Internet Watch Foundation (Royaume-Uni) - M. Ernesto Caffo, Président de SOS Telefono Azzurro Onlus (Italie)
<p><u>Salle :</u> Orange (Niveau -1)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR</p>	<p><u>B : Intelligence artificielle - maximiser les opportunités tout en minimisant les risques</u></p> <p>Axe Les systèmes d’intelligence artificielle (IA) ont radicalement changé la vie des enfants. Les technologies de l’IA sont intégrées dans les jouets, les jeux vidéo et les logiciels d’apprentissage adaptatif. Les algorithmes suggèrent aux enfants les vidéos à regarder, le parcours éducatif à suivre et les personnes avec lesquels ils devraient devenir amis. Même lorsque les enfants n’utilisent pas directement les systèmes d’IA, ceux-ci ont un impact significatif sur leur vie et sur leurs droits (par exemple lorsque des systèmes automatisés de « prise de décision » sont employés pour statuer sur des aides sociales ou des demandes de logement). La relation entre l’IA et les droits de l’enfant apparaît donc complexe et multidimensionnelle. Comment les technologies de l’IA peuvent-elles promouvoir les droits des enfants en améliorant leur bien-être ? Comment les systèmes d’IA mettent-ils en danger les droits des enfants en mettant leur vie en péril ?</p> <p>Objectifs Cette « session approfondie » vise à explorer l’impact positif et négatif potentiel des systèmes d’IA sur les droits de l’enfant, afin de trouver des solutions pour maximiser les opportunités tout en minimisant les risques. En outre, elle vise à nourrir le débat autour de la mise en place d’un cadre pour le développement d’une IA fondée sur les droits de l’enfant, qui définit les droits et les devoirs des acteurs concernés.</p>

Vendredi 8 avril (suite...)	
	<p>Modératrice : Mme Vasiliki Charisi, Chercheuse scientifique, Commission européenne, Centre commun de recherche, Unité d'économie numérique</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Denise Amram, Professeure-assistante, LIDER Lab, DIRPOLIS Institute & EMbeDS Département d'excellence, Scuola Superiore Sant'Anna (Italie) - Mme Leanda Barrington-Leach, Directrice du plaidoyer international et responsable des affaires européennes, 5Rights Fondation. - Mme Alisha Arora, Ambassadrice jeunesse d'UNICEF - M. Alain Berthoz, Neurophysiologiste, Professeur honoraire, Académie des sciences, Académie des technologies (France ; par lien vidéo)
<p>11h00-12h30</p> <p><u>Salle :</u> Baalbek (Rez-de-chaussée)</p> <p>Anglais seulement</p>	<p><u>Session ouverte – événements annexes :</u></p> <p>- Réunion de la sous-commission sur les enfants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : « Promouvoir les droits de l'enfant à travers la coopération parlementaire » - Discussion en table ronde avec des expert-e-s, partenaires et jeunes délégué-e-s invité-e-s, sur les synergies et la coopération éventuelles dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant »</p>
<p><u>Salle :</u> Tarragona (Niveau -1)</p>	<p>- Session des jeunes délégué-e-s : Présentation du processus de consultation mené sur la Stratégie en 2021 à tous les participants</p>
<p>12h40-13h00</p> <p><u>Salle :</u> Leptis Magna (Niveau -2)</p> <p><u>Interprétation :</u> EN/FR/IT</p>	<p>Intervention par M. Robert Spano, Président de la Cour européenne des droits de l'homme</p> <p>- <i>Introduction par M. Jeroen Schokkenbroek, Directeur de l'anti-discrimination, DGII, Conseil de l'Europe</i></p>
<p>13h00-14h30</p>	<p><i>Pause déjeuner (Restaurant « Le 4 Stagioni »)</i></p>
<p>14h30-16h00</p>	<p>Thème IV : Stratégies nationales pour la prévention des violences faites aux enfants</p> <p>Les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence ont défini une approche-type pour l'adoption, la mise en œuvre et le suivi de stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence. Plus de dix ans après, les stratégies nationales suivent-elles cette approche globale associant la sensibilisation, la prévention, la détection précoce, la protection et le rétablissement, et favorisant la coopération interinstitutionnelle ? Quelles sont les stratégies clés et les bonnes pratiques imaginées dans les États membres du Conseil de l'Europe ? Quelles réponses les cadres juridiques et politiques nationaux ont-ils permis d'apporter à l'augmentation des différentes formes de violence à l'encontre des enfants pendant la pandémie de COVID-19 ? Quels sont les angles morts qu'il reste à traiter ? Ces questions parmi d'autres seront abordées par les sous-groupes réunis dans le cadre de ce thème.</p>

« *Conversations approfondies* » (2 sessions parallèles) :

Salle :
Leptis Magna
(Niveau -2)

Interprétation :
EN/FR

A : Renforcer la collaboration entre les organismes**Axe**

Les questions spécifiques à traiter sont les suivantes : comment les stratégies et les cadres juridiques nationaux assurent-ils une coordination permettant une approche « intégrée » de la violence contre les enfants et une collaboration plus systématique entre les différents organismes et autorités publics compétents ? Quelles sont les nouvelles approches en matière de collecte de données et de partage d'informations ? Quelles approches transversales peuvent-elles être promues par le biais de projets de coopération ?

Objectif

Cette « session approfondie » permettra de mettre en commun les bonnes pratiques nationales en matière de coordination des services, de collaboration interinstitutionnelle et de mécanismes de collecte de données afin de gérer et de prévenir plus efficacement la violence à l'encontre des enfants, notamment dans le cadre des systèmes de signalement pour les professionnels et dans des situations de crise telles que la pandémie actuelle. Elle abordera également certains angles morts identifiés dans la législation et les politiques, ainsi que les obstacles à surmonter dans la pratique.

Modératrice et intervenante : Mme Olivia Lind Haldorsson, Conseillère principale et responsable de l'unité chargée des enfants en danger au sein du secrétariat du Conseil des États de la mer Baltique

Intervenants :

- **Mme Lucía Losoviz**, Directrice générale des droits de l'enfant, ministère espagnol des droits sociaux et de l'Agenda 2030
- **Mme Carla Garlatti**, Médiatrice nationale italienne pour les enfants et les adolescents
- **M. Andrej Del Fabro**, Chef de service pour la justice criminelle adaptée aux enfants au sein du ministère de la justice de la République slovène

Salle :
Orange
(Niveau -1)

Interprétation :
EN/FR

B : Une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour prévenir la violence**Axe**

Cette session se concentrera sur l'éducation et la sensibilisation comme moyen de construire une culture de respect des droits de l'enfant et de prévention de la violence. Comment les différents domaines de l'éducation – notamment l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants – peuvent-ils renforcer la protection des enfants et la prévention de la violence à leur encontre, notamment de la violence sexuelle et des comportements sexuels préjudiciables ? Quels sont les outils efficaces pour responsabiliser et sensibiliser les enfants aux risques existant dans l'environnement en ligne ?

	<p>Objectif Cette « session approfondie » permettra de mettre en commun les bonnes pratiques nationales en matière d'éducation et de sensibilisation visant à prévenir la violence.</p> <p>Modératrice : Mme Elda Moreno, Consultante senior en Droits de l'enfant</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Thordis Elva Thorvaldsdóttir, Militante et journaliste spécialisée dans la prévention de la violence, Islande - Mme Joanna Herat, Responsable principale de programme en santé et éducation à l'UNESCO - Mme Elona Gjebrea Hoxha, Directrice exécutive, Centre albanais pour la population et le développement (ACPD)
	<p><u>Session ouverte :</u></p> <p>Session de travail des jeunes délégué-e-s</p>
16h00-16h30	<i>Pause-café (bar de l'hôtel)</i>
<p>16h30-17h30</p> <p><i>Salle : Leptis Magna (Niveau -2)</i></p> <p><i>Interprétation : EN/FR/IT</i></p>	<p>Session plénière : Compte-rendu de la seconde journée</p> <p><i>Modératrice : Ms Giovanna Pancheri, Journaliste</i></p> <p>Comptes-rendus des sessions thématiques (modérateurs/modératrices et jeunes délégué-e-s)</p>
<p>17h30-18h00</p> <p><i>Salle : Leptis Magna (Niveau -2)</i></p> <p><i>Interprétation : EN/FR/IT</i></p>	<p>Session de clôture : « Qu'emportons-nous sur notre chemin vers une nouvelle ère des droits de l'enfant ? »</p> <p><i>Modératrice : Ms Giovanna Pancheri, Journaliste</i></p> <p>Conclusions finales présentées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes délégué-e-s - Mme Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) - M. Alfredo Ferrante, Chef de la Division des relations internationales, Service des politiques familiales, Bureau du Premier Ministre (Italie) - Mme Regína Jensdóttir, Cheffe de la Division des droits des enfants, Direction générale de la démocratie, Conseil de l'Europe
18h00	<i>Fin de la conférence</i>
<i>Fin de soirée et lendemain</i>	<i>Départ des participants</i>

www.coe.int/children

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.



Presidency of Italy
Council of Europe
November 2021 - May 2022

Présidence de l'Italie
Conseil de l'Europe
Novembre 2021 - Mai 2022

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE